

# NOINTEL 95 Val-d'Oise

## 21 juin 2026



## 37ème BROCANTE VIDE-GRENIER

sur LA PLACE DU CHATEAU

organisée par

**LA COMMISSION COMMUNALE DES FETES**

**Bulletin réservé aux habitants de NOINTEL**

**3,50 € le m.l. (minimum 2 mètres)**

**1 m gratuit pour les enfants si scolarisés à NOINTEL**

RÉSERVATION BROCANTE 01.34.70.01.41 JUSQU'À 17 H

[nointel-mairie@wanadoo.fr](mailto:nointel-mairie@wanadoo.fr) ou [accueil@nointel95.fr](mailto:accueil@nointel95.fr)

voir au verso pour réservation et règlement

**avant le 12 juin 2026 inclus**

IPNS « NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE »

BULLETIN DE RÉSERVATION DE LA BROCANTE VIDE GRENIER DU 21 JUIN 2026

NOM ET PRÉNOM .....

ADRESSE .....

TÉLÉPHONE : .....

PROFESSIONNEL n° DU RC .....

PARTICULIER N° DE LA CNI (joindre une photocopie de votre CNI) .....

NATURE DES OBJETS MIS EN VENTE .....

NOMBRE DE MÈTRES RÉSERVÉS .....X 3.50 =.....

**1 mètre gratuit si enfant scolarisé à NOINTEL. Pas plus de 8 mètres par exposant/stand**

Ci-joint un chèque de .....euros pour réservation (**inscription non remboursable**) à l'ordre de : **Régie fêtes et cérémonies de NOINTEL.**

Signature :

### RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

- 1.Placement à mesure des inscriptions (pas de choix possible)
- 2.L'autorisation de vente vous sera remise à votre arrivée.
- 3.Les heures d'installation sont de 5h30 à 8h30 , Le déchargement des véhicules doit être effectué rapidement. Les véhicules doivent être sortis de la place dans la ½ heure qui suit l'arrivée.
4. Les organisateurs de la BROCANTE VIDE GRENIER de NOINTEL déclinent toutes responsabilités en cas de détérioration ou de perte des objets mis en vente.
5. La Commission Communale des Fêtes se garde l'exclusivité de la restauration et de la buvette.
6. Il est interdit d'allumer des feux, de faire des barbecues, d'utiliser des bouteilles de gaz, d'utiliser des groupes électrogènes.
7. Les exposants ne seront autorisés à sortir qu'à partir de 17h00.
8. L'installation de stand politique, syndical, religieux ou tout organisme relevant d'un mouvement similaire est interdite.
- 9.Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement propre, sans déchet ni encombrant, et repartir avec leurs sacs poubelles éventuels.
- 10.Les exposants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur de la brocante vide grenier.

Bulletin à retourner à : MAIRIE DE NOINTEL 2 Rue de l'Orangerie - 95590 NOINTEL

**avant le 12 juin inclus**